



Avis d'enquête publique du PLU- Habère-Poche

Objet et dates de l'enquête sur la révision du POS en PLU :

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du POS en PLU de la commune de Habère-Poche pour une durée de 32 jours consécutifs, à partir du 12 mai 2017 jusqu'au 12 juin 2017, inclus.

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête :

Au terme de l'enquête, le projet de révision du POS en PLU, éventuellement amendé, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Désignation du commissaire enquêteur :

Madame Claire RATOUIS a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, par décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 28 mars 2017.

Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public :

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de Habère-Poche.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,

- Lundi : 9h00 - 12h00 - 14h00 - 18h00
- Mercredi : 9h00 - 12h00
- Vendredi : 9h00 - 12h00 - 14h00 - 19h00
- Samedi : 9h00 - 12h00

et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Habère-Poche à l'adresse suivante : " Mairie de HABERE-POCHE - A l'attention de Madame le commissaire enquêteur (avec mention " Ne pas ouvrir ") - 74420 HABERE-POCHE.

Les observations du public pourront aussi se faire par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepluhaberepoche@orange.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes en mairie de Habère-Poche :

- Vendredi 12 mai 2017 de 14h00 à 16h00
- Mercredi 24 mai 2017 de 9h00 à 12h00
- Samedi 10 juin 2017 de 9h00 à 12h00
- Lundi 12 juin 2017 de 15h00 à 18h00

Adresse du site internet sur lequel le dossier peut être consulté :

www.habere-poche.fr

Décision de l'autorité environnementale :

Par décision en date du 16 juin 2016, l'autorité environnementale a décidé de ne pas soumettre l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Habère-Poche à évaluation environnementale.

Fait à Habère-Poche, le 24 avril 2017

Le Maire, Marc BRON